



MAIRIE DE ST-DERRIEN

BULLETIN MUNICIPAL JUIN 2016

Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h à 12h

Veillez noter que la mairie est fermée au public le mardi toute la journée.

☎ 02.98.68.52.44 Mail : saint.derrien@outlook.fr

Le Maire et les adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous. S'adresser à la mairie.

Numéros utiles

Médecin de garde **15 SAMU**, Pharmacie de garde : **3237**

Pompiers : **18** portable **112**, gendarmerie : **17**

Déchetterie de BODILIS : ☎ **02.98.68.99.99**

État-Civil

Mariage :

Vanessa Dréau et Mickaël Reault, domiciliés 12 hameau du verger, le 6 mai 2016

Urbanisme

Déclaration préalable accordée :

Yann MODOLO, Extension, Tréguerné

Ordures ménagères – Jour de collecte

Nous informons les nouveaux habitants que le ramassage des ordures ménagères a lieu chaque **vendredi matin**, merci de déposer votre conteneur la veille au soir.

Information sous-préfecture : délai des cartes d'identité 2 mois

Les examens de fin d'année, les voyages scolaires et les vacances d'été approchent..... Pensez à vérifier que votre carte d'identité est encore valide !

Recensement des jeunes

Un français de naissance doit se faire recenser en mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens.

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Transport scolaire

Les inscriptions se font directement auprès du transporteur, route de St Pol, BP 50106 à Landivisiau **avant le 10 juillet 2016**.

Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur le site internet à partir du 15 juin et à retourner par courrier avant le 10 juillet 2016.

Cars de l'Elorn : ☎ 02.98.68.40.00 – www.cars-elorn.fr

Si votre enfant est déjà inscrit pour l'année 2015/2016 vous recevrez automatiquement votre dossier d'inscription.

Ecole Saint-Yves : Inscriptions pour l'année scolaire 2016 / 2017

La directrice se tient à la disposition des familles pour l'inscription des enfants nés en 2013 et 2014. Prévoir le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant. Merci de prendre rendez-vous au ☎06.88.92.35.21

Relais parents assistantes maternelles

Les prochaines permanences auront lieu en mairie de PLOUNVENTER le jeudi 30 juin 9 h à 12 h.

Temps d'éveil à la salle de Sklerijenn :

Éveil au mouvement et au jeu : jeudi 9 juin

Temps d'éveil : jeudi 16 juin

Permanences à LANDIVISIAU : Du lundi au vendredi (9h/12h30 13h30/17h)

Permanences soirée (de 17h à 20h, sur RDV) les jeudis 2,9,16,23 et 30 juin

Permanences midi (de 12h30 à 13h30) tous les vendredis du mois.

Vous pouvez nous contacter au ☎ 02.98.24.97.15 ou par mail : rpam.paysdelandivisiau@gmail.com.

Babysitting – Garde à domicile

Afin de répondre à une forte demande de la part des parents, les partenaires petite enfance du Pays de Landivisiau ont créé une liste de baby-sitters et de gardes à domicile pour mettre en lien les personnes disponibles et les parents à la recherche d'un mode de garde. Cette liste est disponible en mairie ou pour tous renseignements complémentaires ☎ 02.98.24.97.15 ou rpam.paysdelandivisiau@gmail.com (Relais Parents Assistantes Maternelle)

Bibliothèque

Nous sommes une douzaine de bénévoles et nous vous accueillons **les mercredis de 17h à 18h30 et les samedis de 10h30 à 12h**. Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous demander notre avis.

Nous rappelons les tarifs annuels: **10€ pour une personne et 17 € pour une famille**.

Information base aéronautique navale de Landivisiau

Les pilotes doivent reprendre les entraînements afin de conserver leur qualification. Une campagne d'appontages simulés sur piste se déroulera les semaines 22, 23 ainsi que les semaines 27, 28 et 29. Les entraînements à l'appontage devraient être délocalisés de la semaine 24 à la semaine 26. Cependant, ces périodes pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques, des contraintes opérationnelles et des aléas d'entraînement.

Divagations des chiens

De nombreuses plaintes et réclamations nous parviennent en mairie concernant les chiens en divagation. Afin de ne pas créer un danger ou une gêne pour les promeneurs, cyclistes ou coureurs à pied, les chiens doivent être tenus en laisse. Les propriétaires des chiens sont instamment priés de respecter cet avis, sous peine de poursuite. Les services de la Gendarmerie vous informent qu'une amende pourra être affligée aux propriétaires négligents.

La société de chasse

Organise son traditionnel Ball-Trap sur le terrain de Mespillat, le samedi 25 et dimanche 26 juin. Fosses amateurs, tir à la perdrix, skeet. Repas et buvette sur place ouvert à tous.

Au menu : Kir offert – melon – frites côte de porc + 1 merguez ou saucisse – café – fruit.

L'atelier à Pizza

L'atelier à Pizza est présent tous les mercredis de 17h à 21h au bourg ☎ 06.34.01.37.10

Expo-vente à l'espace de la fontaine

Anne, la-lingère.fr, vous présente sa collection de prêt à porter de sacs à main et de bijoux. Graziella de Plouneventer, Charlott'lingerie, sa collection de lingerie. Ainsi que d'autres surprises !!!

Le 18 juin 2016 de 10 h à 18 h à l'espace de la fontaine. Entrée Libre

Syndicat mixte du Léon

Permanence OPAH :

Mercredi 1^{er} juin : de 10h30 à 12h, Mercredi 15 juin : de 10h30 à 12 h,

Landivisiau, Communauté de Communes, zone de Kerven.

Renseignement au siège du Syndicat Mixte du Léon – 8 rue de la mairie à Plouescat – 02.98.61.91.51

– Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pour les propriétaires de résidence principales, se munir de ses 2 derniers avis d'imposition.

Attention, les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de la demande de subvention.

Permanence Héol :

Mardi 21 juin : de 9h à 12 h - Landivisiau, Communauté de Communes, zone de Kerven.

Renseignements : 0.805.203.205 – contact@heol-energies.org ou www.heol-energies.org

38 rue du Mur à Morlaix.

Permanence ADIL :

Mardi 14 et mardi 28 de 9h à 12h, Communauté de Communes, zone de Kerven

Pour un projet d'accession à la propriété, prendre un rendez-vous préalable au : 02.98.53.23.24 ou 02.98.46.37.38.

Bourse aux logements :

Pour trouver un logement à louer ou proposer une offre de location : accueil au siège du Syndicat Mixte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Et sur notre site internet www.syndicat-mixte-leon.com rubrique « trouver un logement ».

Informations CCPL

Conteneurisation :

Les conteneurs sont prêtés à titre gratuit par la CCPL, ils existent en différentes tailles :

- 120 L pour les foyers de 2 personnes maximum
- 240 L pour les foyers de plus de 2 personnes

Votre conteneur est cassé ou volé ? Votre conteneur est devenu trop petit car la famille s'agrandit ?

Adressez-vous à la mairie. ☎ 02.98.68.52.44

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Forum des associations à Plounéventer aura lieu le samedi 25 juin 2016 de 9h à 12h à la salle des sports à Plounéventer

Annonces

- MEEL SERVICES : Rénovation et neuf, création de salle de bains, carrelage, électricité, cloisons sèches.
Eric LAGEAT ☎ 06.73.76.19.32 ou lageateric@orange.fr
- Assistante maternelle depuis 6 ans, dispose d'une place à partir du 1^{er} septembre, de nuit et de jour. Maison non-fumeur, jardin clos. Horaires atypiques acceptées. Paiement CESU accepté. N'hésitez pas à me contacter au ☎ 06.49.32.43.18 ou au ☎ 02.98.24.82.79 pour un premier échange afin de répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser concernant l'accueil de votre bout de chou.
- Assistante maternelle habitant le bourg de Plougar dispose de deux places pour le mois de septembre.
☎ 06.82.61.10.63 ou ☎ 02.98.29.59.26
- Vends canapé en cuir avec deux fauteuils en cuir et électrique. Etat : comme neuf. Acheté à Landi-cuisine. 600 € ☎ 06.61.01.68.44

NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie avant le 20 de chaque mois.

ACCUEIL DE LOISIRS
ST-DERRIEN - ST-SERVAIS - PLOUNEVENTER
Portable : 06.66.43.46.42

SALLE POLYVALENTE A SAINT SERVAIS

Mercredi 1er Juin
 Plein de soleil



Mercredi 8 Juin
 Accessoires d'été

Mercredi 15 Juin
 Le meilleur des papas



Mercredi 22 Juin
 En avant la musique

Mercredi 29 Juin
 Vive les vacances



Tarifs applicables à partir du 3 mai 2016. Tarifs par enfant.

	Enfant habitant Plouneventer, Saint-Servais ou Saint-Derrien	Enfant habitant des communes extérieures
Journée sans repas	10.00 €	12.00 €
½ journée sans repas	7.00 €	8.00 €
Garderie la ½ heure	0.50 €	0.50 €
Repas	3.20 €	3.20 €

+ Cotisation de 20 € à l'année par famille. Les tarifs concernant les sorties seront évalués en fonction de la sortie.

Réunion d'information et d'inscription pour les vacances d'été
Jeudi 16 juin de 16h à 18h à la mairie

Comité d'animation de Saint-Derrien

Concours de pêche et de pétanque-Résultats

95 pêcheurs ont participé aux concours de pêche à la truite Dimanche 22 Juin.
223 truites ont été prises sur les 255 mises à l'eau ce qui est bien sur important.
Globalement beaucoup de monde présent pour soutenir sa famille ou ses amis.

Le classement final est le suivant :

1^{er} : Korentin Parveau-Le Saint de Saint-Derrien avec 22 truites (22 points)

2^{ème} : Hugo Brunet de Lanhouarneau avec 14 points

3^{ème} : Lionel Boucher de Lanhouarneau avec 13 points

4^{ème} : Brieuc Kernien de Landerneau avec 12 points

5^{ème} : Mathis Le Hardy de Saint-Derrien avec 11 points

Concours de gâteaux



Seuls 2 concurrents y ont participé, mais avec de la qualité. La maman et son fils ont reçu du coup le superbe trophée-déco alloué à ce concours. Nous essaierons de donner une plus grande importance à ce concours à l'avenir.



Concours de pétanque

55 doublettes présentes

Dans le concours principal sont arrivés premiers Hervé Floch et Joël Paul de Cléder,

Seconds : Jérôme et Philippe Le Roux de Landerneau

Troisièmes : Patrick Cadiou et Jean-René Guillerm de Saint-Derrien,

Quatrièmes Frédéric Velly et Gilles le Duc de Cléder

Dans la consolante :

Vainqueurs : Philippe Quiviger et Fabrice Kaspezak de Saint-Derrien

Seconds : Bernard Lein et André Tanguy de Plouneventer

Troisièmes Claude Kervella et Michel Boulès de Plougastel-Daoulas

Quatrièmes : Hervé Siohan et Joël Quillivéré de Plouneventer.

Prochaine animation le 14 Juillet sur le plan d'eau

Concours de godille.

+ Animation de jeux bretons.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2016

Le vingt-neuf avril deux mille seize, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Dominique POT, Maire, à l'exception de Yann PINEAU, excusé. Le secrétaire de séance est Eric LOAEC.

1. Achat du tracteur

Le tracteur actuel n'étant plus en état, il est décidé de l'acquisition d'un nouveau tracteur, le devis le plus intéressant étant celui de l'entreprise SERA 3000, d'un montant de 36 500 € diminué de la reprise fixé à 8 000 €.

2. Projet d'acquisition d'un terrain

Le service des Domaines a effectué une estimation du terrain cadastré C1578 et C378 au centre Bourg. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à engager les transactions en vue de réaliser l'acquisition de ce terrain au vu de cette estimation.

3. Projet de vente de la maison communale du bourg

Une demande d'estimation a été demandée auprès des services de France Domaine concernant la maison située au bourg cadastrée C1228 et C1226.

4. Marché programme voirie 2016

Deux candidats ont répondu à la consultation lancée pour la recherche du programme voirie. Les deux postulants font une offre sérieuse et comparable. Il est proposé de retenir la candidature d'EUROVIA qui paraît plus adaptée.

5. Fonds de concours

Par délibération en date du 29 mars 2016, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a décidé de mettre en place un dispositif de fonds de concours ayant pour but d'aider les communes à financer leurs dépenses d'investissement.

6. Remplacement du photocopieur

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à souscrire un contrat de location pour le remplacement du photocopieur et un contrat d'entretien. La durée de location est de 5 ans

7. Répartition du produit des amendes de police

Lors de la commission permanente du 7 mars 2016, l'assemblée départementale a reconduit deux thématiques de sécurité routière : les liaisons piétonnes, les aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public. Le plafond de dépenses est de 30 000 HT.

8. Arrêt de maladie de l'agent technique

Le Maire informe que Michel Cardinal est en arrêt de maladie pour une période de 6 mois. Pour pallier à l'absence de cet agent technique une personne du CDG 29 a été recrutée pour le remplacer temporairement jusqu'à son retour.